



Mundo-Namur
Rue Nanon 98 / 5000 Namur
t. 081 390 750 / f. 081 390 751
www.iew.be

Analyse du projet de Pacte énergétique tel que paru dans la presse le 12 décembre 2017

Avis d'Inter-Environnement Wallonie
Février 2018

Table des matières

1. Une bonne base pour la transition énergétique.....	2
2. Aller plus loin dans l'efficacité et la sobriété énergétique	3
3. Du nucléaire aux renouvelables... les bases sont jetées	3
4. Ne pas surestimer le rôle du gaz à long terme	5
5. Vers une vision systémique de la mobilité.....	6
6. Financer la transition énergétique : un débat nécessaire	7



1. Une bonne base pour la transition énergétique

Le texte proposé par les 4 Ministres de l'énergie en décembre 2017 forme **une bonne base** pour construire la transition énergétique dans notre pays et fait preuve d'une ambition politique certaine :

- il défend l'ambition de **placer l'enjeu environnemental et climatique au centre des préoccupations** ;
- il **ne se limite pas à la seule dimension « production d'électricité »**, comme on aurait pu le craindre, mais traite également de la transition énergétique dans ses multiples dimensions : production d'électricité, de chaleur, efficacité énergétique, mobilité, fiscalité, gouvernance... Il reconnaît la dimension structurelle holistique des changements qui sont nécessaires *« la transition vers une société bas carbone implique une transformation complète à terme, de notre économie »* (P.1).

Cette base peut cependant être améliorée :

- **beaucoup de mesures restent vagues et doivent être détaillées**. En particulier, le travail devra devenir beaucoup plus précis et traduire les intentions en actes politiques concrets dans le Plan National Energie Climat 2030 ;
- à ce stade, on ignore quel sera le **statut légal** de ce Pacte énergétique, et, *in fine*, sa force contraignante. Pour aller plus loin que la déclaration d'intention et l'exercice de communication, un accord de coopération sera vraisemblablement nécessaire pour asseoir une collaboration efficace et pérenne entre entités, condition indispensable pour réussir la mise en œuvre d'une transition vers une société décarbonée ;
- à ce stade, le monitoring prévu par le Pacte n'intègre pas une phase de consultation de la société civile. Il importe que les mesures d' *« ajustements, lorsque les objectifs fixés ne sont pas atteints »* (P.23) soient discutées avec les stakeholders ;
- d'une manière générale, le projet de Pacte énergétique adopte une vision de la transition énergétique très techno-centrée. La **dimension comportementale** et l'évolution des modèles de consommation sont des pistes encore beaucoup trop peu explorées. Si, sur le principe le document stipule que *« complémentaire à l'innovation technologique, l'innovation sociale doit également être encouragée »* (P.21), il importe d'étoffer le document de mesures comportementales pour avoir une approche plus équilibrée. Ceci concerne des éléments tels qu'une réduction possible de certaines consommations (sobriété), la flexibilité des consommations énergétiques, ou encore le transfert modal vers les formes de mobilités moins polluantes ;
- de la même manière, le projet de Pacte fait encore trop peu appel aux **changements structurels** qui sont nécessaires comme la densification de l'habitat (mentionné p.17) ou un partage rééquilibré de la voirie : moins mono-centré sur l'automobile, afin de donner une place sécurisée aux modes doux (marche, vélo) et de rendre efficace les transports en commun (sites propres).



2. Aller plus loin dans l'efficacité et la sobriété énergétique

- **En termes d'évolution attendue de la consommation électrique, le projet de Pacte énergétique reste très vague.** La phrase « *L'efficacité énergétique servira à compenser la consommation accrue d'électricité.* » (P.7) suggère que les auteurs du projet de Pacte s'inscrivent dans la même logique qu'Elia, laquelle, à travers ses scénarios, tablait sur une stabilisation de la demande électrique à l'horizon 2030. Mais le flou est entretenu lorsqu'il est énoncé « *le pacte prévoit qu'une augmentation éventuelle de la consommation électrique devra être prise en compte* » (P.9).
- Pour IEW, les mesures mises en oeuvre pour **diminuer la consommation d'électricité sont à préciser et à chiffrer** (P.7). L'efficacité énergétique doit prendre une place centrale dans les politiques énergétiques d'ici 2030 (son coût efficacité est souvent le plus intéressant). Certains rapports, dont celui réalisé en 2013 par le centre d'étude 3E¹ à la demande des ONG environnementales, soulignent que **le potentiel de réduction de la demande électrique est encore important**. Nous estimons nécessaire de procéder à une évaluation du potentiel restant afin d'**intégrer un objectif chiffré dans le Plan Climat Énergie 2030**.
- Pour l'efficacité énergétique de nos **bâtiments, le pacte donne quelques éléments d'orientation bienvenus**. IEW salue l'interdiction future des nouvelles chaudières mazout (P.14) mais la deadline de 2035 mériterait d'être anticipée d'une décennie afin d'éviter au maximum l'effet de *lock in*. En outre, certains objectifs devraient être renforcés : le niveau de consommation énergétique de 100kWh/m² en 2050 est par exemple moins ambitieux que l'objectif fixé par la Wallonie dans sa stratégie rénovation du bâtiment (maximum 85 kWh/m² soit un PEB A). **Un renforcement des objectifs PEB est crucial pour décarboner notre société en 2050²**.
- **Pour l'industrie, l'objectif d'efficacité énergétique semble faible** : le projet de Pacte prévoit 30 % d'efficacité énergétique de plus entre 2050 et 2020 (P.13) et 70-80 % de chaleur renouvelable (P14), mais l'origine de ces chiffres nous est inconnue. Rappelons qu'il serait illusoire de compenser la faiblesse des objectifs d'efficacité énergétique par le recours à de la biomasse dont les stocks durables sont forcément limités.

3. Du nucléaire aux renouvelables... les bases sont jetées

Le projet de Pacte précise que la « *sortie du nucléaire constitue également l'un des principaux points de départ de cette vision énergétique* » (P.6). La clarté de cet objectif de sortie du nucléaire est fondamentale pour lever une incertitude majeure de l'approvisionnement électrique belge et mettre notre transition énergétique sur les rails.

Plus spécifiquement :

- les capacités électriques après la sortie du nucléaire sont fort proches de celle du scénario Renouvelable (RES) d'Elia dans son étude « *electricity scenarios for Belgium toward 2050* » (voir tableau 1). Quant aux objectifs de stockage et de gestion de la demande, elles

¹ Reducing energy demand and peak power in Belgium; 3E; Janvier 2013; <https://www.ourenergyfuture.be/publications-fr-1/2017/4/13/reducing-energy-demand-and-peak-power-in-belgium>

² Si on compare notamment aux projections proposées dans le scénario Belgique Bas carbone 2050.

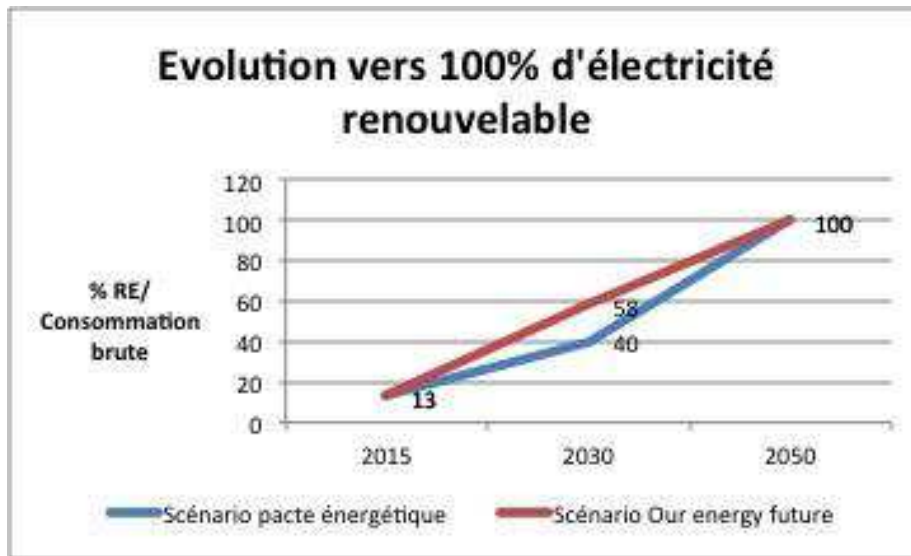
sont en phase avec le scénario décentralisé (DEC) d'ELIA. Elia ayant testé la solidité de ces scénarios en termes de sécurité d'approvisionnement, **la vision défendue par le projet de Pacte est tout à fait solide**. Les trajectoires pour y arriver devront bien sûr être précisées et affinées dans les plans nationaux énergie climat ;

GW en 2030	Pacte énergétique	Elia DEC	Elia RES	Elia Base	Our energy future
PV	8	11,6	7	5	13,4
Eolien Onshore	4,2	4,2	5,4	3,3	6,5
Eolien Offshore	4	2,3	4	2,3	4
Flexible	5	5,6	5	6	6

Tableau 1 : Comparatif des objectifs renouvelables avec les scénarii Elia et le scénario « Our Energy future » des ONGs environnementales

- **il serait utile que le Pacte fixe aussi des objectifs à l'horizon 2025.** C'est bien à cette date que la plupart des objectifs devront être atteints pour respecter l'agenda de sortie du nucléaire. C'est particulièrement vrai pour les objectifs gaz (5GW disponible) et l'essentiel de l'objectif éolien offshore (4GW) qui sont cruciaux pour assurer une sécurité d'approvisionnement ;
- « **Notre électricité sera 100 % d'origine renouvelable d'ici 2050³** » (P.8) est certainement une des déclarations les plus fortes et positives du Pacte énergétique. Notons toutefois qu'une décarbonation quasi complète de nos sociétés exigerait une électricité 100 % renouvelable bien avant cette date pour être en ligne avec l'Accord de Paris selon tous les scénarii prospectifs précédemment réalisés. (WBC, BBC, Vers une Belgique 100 % Renouvelable, Our energy future, etc.).
- cependant **l'objectif 2030 de 40 % d'électricité renouvelable (P.8) n'est pas en ligne avec une trajectoire linéaire vers 100 % d'électricité renouvelable en 2050.** Il est fondamental d'avoir une trajectoire cohérente et un développement renouvelable suffisant en 2030 (voir graphe 2). Dans le cadre de la sortie du nucléaire, et pour faire face à l'enjeu climatique, la production renouvelable doit croître rapidement. Il importe donc de **renforcer l'objectif d'électricité renouvelable pour 2030.**

³ Le pacte pourrait être plus précis par rapport à cet objectif. Nous comprenons cet objectif comme celui de couvrir 100 % de la consommation finale.



Graph 2 : Inadéquation de l'objectif renouvelable 2030 avec la vision 100 % Renouvelable en 2050

- IEW a fait l'exercice de **répartir par région l'objectif éolien et photovoltaïque** présenté dans le pacte énergétique. La Fédération a appliqué une clé de répartition selon la surface de chaque région pour l'éolien onshore et selon la population pour le PV. Selon cette clé, les capacités installées par région en 2030 sont les suivantes.

GW en 2030	Fédéral	Wallonie	Flandre	RBC	Critère de répartition
PV	8	2,56	4,56	0,8	population
Eolien Onshore	4,2	2,31	1,89	0	surface

Pour la Wallonie, le Pacte induirait, selon nos estimations, un nouvel objectif de 2,56 GW de photovoltaïque et de 2,31 GW d'éolien onshore en 2030, soit l'installation de 116 MW/an d'éolien onshore (c'est-à-dire revenir aux niveaux d'installation atteint en 2010-2011) et 123 MWc/an pour le photovoltaïque (soit 2X la puissance installée en 2016). Cet objectif est plus ambitieux que celui fixé par le précédent Gouvernement wallon (qui tablait sur une centrale biomasse abandonnée depuis lors, pour des raisons valables) ;

- **nous appelons le Gouvernement wallon à concrétiser rapidement cet objectif minimal, voire à le dépasser.** Tout délai pour atteindre ces niveaux d'installation reportera l'effort. Il nous apparaît dès lors peu raisonnable d'attendre 2019 (P.8) et l'adoption finale d'un Plan Énergie Climat pour accélérer l'installation des capacités renouvelables.

4. Ne pas surestimer le rôle du gaz à long terme

- **Les investissements dans le réseau gazier doivent être envisagés avec la plus grande prudence.** Le projet de Pacte prévoit notamment des investissements dans le réseau de gaz pour qu'il « puisse transporter de l'hydrogène ». IEW craint l'effet *lock in* de

tels investissements c'est-à-dire qu'ils nous maintiendraient dans une dépendance à une source d'énergie incompatible avec l'enjeu climatique.

- Le projet de Pacte envisage le maintien de notre réseau distribution et de transport de gaz à long terme dans le cadre d'une substitution progressive du gaz fossile par de l'hydrogène (produit à base d'électricité renouvelable) et du biogaz. Cependant, en 2016, les infrastructures gazières belges transportaient l'équivalent de 180 TWh de gaz, dont la moitié distribuée via le réseau de distribution. Or, le potentiel de production d'hydrogène n'est pas connu car les technologies dont il dépend (power to X) ne sont pas encore matures économiquement. Quant au biogaz, la fédération des énergies renouvelables Edora estimait le potentiel à 9TWh pour la Wallonie. Son potentiel de production durable est vraisemblablement moins élevé, et le recours à des « cultures énergétiques » (P.15) est susceptible d'avoir - directement ou indirectement - des impacts négatifs sur les forêts, la biodiversité et l'alimentation.
- Nous invitons les Ministres de l'énergie à inverser leur raisonnement. Il importe d'**estimer de manière crédible les potentiels en biogaz et en hydrogène qui seraient disponibles dans les différents horizons de temps et imaginer leur utilisation la plus efficace ou pertinente** (*a priori* dans les processus qui nécessitent des niveaux de températures élevées, ainsi que pour la mobilité). Sans vouloir présumer du résultat d'une telle réflexion, il paraît peu vraisemblable que la plupart des infrastructures gazières (réseau principalement) aient encore une utilité d'ici à 2050. Investir dans de telles infrastructures serait donc un investissement en pure perte.

5. Vers une vision systémique de la mobilité

- **Les mesures proposées en matière de mobilité méritent d'être élargies.** A ce stade, elles restent essentiellement centrées sur la question de l'énergie utilisée par les véhicules, là où une politique de mobilité durable doit nécessairement aller beaucoup plus loin, en **interrogeant les habitudes de mobilité elles-mêmes**, et en **redessinant l'aménagement public pour un meilleur partage** avec les alternatives à la voiture individuelle.
- La transition vers des véhicules « zéro-émission » est présentée comme « *la finalité ultime* » (P.17). On sent que le déploiement progressif de motorisations alternatives au moteur thermique à essence et diesel est l'élément le plus développé et le plus soutenu par les rédacteurs du projet de Pacte, à un niveau qui peut parfois paraître excessif comme quand il est proposé que les pouvoirs publics prennent eux-mêmes en charge un nombre important de bornes de rechargement (« les pompes électriques ») pour voitures électriques.
- Le document contient pourtant certains éléments qui vont plus loin en matière de mobilité : « *La toute première mesure, d'ordre comportemental, visera à **réduire nos besoins en déplacements individuels et de marchandises*** » (P.17). Il importe de **préciser ce qui sera entrepris pour aboutir à ce résultat.**
- Seule mesure réellement concrète dédiée aux alternatives à la voiture : « *Prévoir **l'intégration systématique de la mobilité douce** lors des rénovations d'infrastructures routières* » (P.17). C'est effectivement une nécessité criante. Sont également nécessaires

(éléments encore non présents dans le projet de Pacte) un **refinancement et un développement de l'offre de transport collectif**, ainsi qu'une **suppression du système favorisant les voitures de société** (voitures salaires).

6. **Financer la transition énergétique : un débat nécessaire**

- Le projet de Pacte implique **des coûts et des bénéfices** liés à la vision énergétique qu'il propose. Il est essentiel que la transition énergétique soit budgétée, notamment dans le cadre des plans énergie climat 2030. Cependant, comme l'a démontré la mise à jour du rapport Energyville réalisée à la demande des ONGs environnementales en janvier 2018⁴, les estimations de coûts sont fortement dépendantes de l'évolution de variables comme le prix du gaz. Ce qui rend l'exercice hautement ardu et spéculatif. Pour cette raison, il nous apparaît qu'à ce stade, les exercices de chiffrages qui ont déjà été réalisés par Elia mais aussi par 3E, Energyville, ou Econotec, sont largement suffisants pour prendre une décision sur le Pacte.
- **Une question fondamentale est la répartition de l'effort de financier à court terme.** A ce stade, le projet de Pacte prévoit à la fois des réductions de charge pour les entreprises (P.3) tout en préconisant que « *Les ménages – et en particulier les ménages fragiles - doivent se voir garantir l'accès à l'énergie à des prix abordables* ». Notons que les projets de « norme énergétique » (P.3), c'est-à-dire un tarif préférentiel pour les entreprises, entraîneront mécaniquement une hausse des coûts pour les autres acteurs économiques. Pour IEW, aucune décision ne peut être prise qui exempterait les entreprises de participer au financement sans une véritable réflexion et un **débat global sur la répartition de l'effort** entre tous les acteurs, dans un souci de justice et d'équilibre.
- Le projet de Pacte propose d'« *élaborer un transfert des charges vers les combustibles fossiles tels que le gaz et le mazout* » (P.14) via l'instauration d'une **tarification carbone**. Il s'agit d'un outil intéressant, sur lequel une réflexion est en cours dans le cadre du débat national sur la tarification carbone. En conséquence, **l'usage des recettes futures ne devrait pas être orienté prématurément dans le Pacte (vers une diminution des charges sur l'électricité)**, car d'autres options, peut-être plus pertinentes, sont actuellement discutées.
- Le travail devra se poursuivre rapidement au-delà du Pacte pour aboutir à des mesures opérationnelles, permettant un financement interfédéral de la transition énergétique. Ceci peut impliquer des transferts de moyens collectés via certains outils fiscaux d'un niveau de pouvoir vers un autre pour la mise en place de mesures : pour être efficace, il faudra pouvoir tirer parti des complémentarités en termes de compétences. En attendant certaines mesures comme une révision de la TVA sur les rénovations (P.13) sont positives.

⁴ <https://www.ourenergyfuture.be/archive-news/2018/2/1/une-nouvelle-tude-le-dmontre-il-ny-a-aucun-avantage-conomique-reporter-la-sortie-du-nuclaire>